

PROCES VERBAL DE LAREUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2014

Le 8 septembre 2014 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes LACHIZE Sandrine, LABRY Odile, MEHL Mireille, VAUTARET Virginie, Aurélie CORTINOVIS, Catherine SUSPENE Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, ARMAND Dominique, GENS Marcel, GIORDANO Alfred, HAISMANN Bernard, BIGOT Yannick, MASUREL Jordane.

Absent excusé : Lydia BIGOT

Mr Virginie VAUTARET est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal :

Prend connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire entre le 2 juin 2014 et le 7 Septembre 2014

Prend connaissance des travaux réalisés, au cours de l'été, par les services techniques : travaux d'aménagement dans la cour de l'école avec la pose d'un brise vue, peinture du chalet

Atteste que le débat sur le rapport annuel d'activité du SIVOM de l'année 2013 a eu lieu conformément à l'article L. 2224-5 et à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prend une motion de soutien à l'action de l'association des maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état et demande un réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures nomatives, sources d'inflation de la dépense, une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Décide de ne plus louer la salle des fêtes aux personnes extérieures à la commune. Les tarifs restant inchangés pour les Bregnards.

Prend connaissance que la loi autorise le transfert automatique d'un certain nombre de pouvoirs de police dit « spécial » au Président la Communauté de Communes sauf opposition des maires en début de mandat et décide de s'opposer au transfert de pouvoir de police suivant:

- L'assainissement
- Circulation et stationnement (voirie)
- Délivrance des autorisations de stationnement aux taxis (voirie)
- Police des édifices menaçant ruine (habitat)
- Police de sécurité dans les établissements recevant du public à usage d'habitation (habitat)

Cette décision sera notifiée au Président de la communauté de communes Bugey Sud par un courrier.

Décide de ne pas vendre la parcelle cadastrée ZB 201, appartenant à la commune, à TDF sur laquelle sont édifiés un pylône et des installations radioélectriques conformément au bail signé le 3 juin 1998 mais autorise l'installation d'une clôture ou des travaux de sécurisation du site.

Prend connaissance que l'enveloppe attribuée par la communauté de communes en 2014 pour la réalisation de travaux de voirie était de 52 439.72 € et du reliquat 2013 accordé à la commune soit : 3 866 €.

Décide la réfection de la toiture du four de Champstel conformément au devis établi par l'entreprise GOYAT coût des travaux 2 445 € HT.

Prend connaissance des travaux relatifs à la création d'un nouveau branchement équipé d'un poste de comptage à Petit Brens.

Décide l'achat d'ordinateurs pour l'école pour un cout TTC de 11 000 € comprenant l'assistance pour 3 ans, l'installation et les anti virus.

Etabli un bilan de la rentrée scolaire :

- Regroupement de parents à 16h le 2 septembre
- Contact avec l'inspecteur de l'académie sur l'organisation des rythmes scolaires
- 3 élèves en classe le mercredi 3 septembre sans personnel communal
- Courrier envoyé par les parents d'élèves à l'Inspecteur
- Rencontre des délégués de parents avec l'Inspecteur
-

Prend connaissance d'un problème de voisinage, au clos Jean François Millet, lié au chant de quelques coqs.

Le Maire,
Jean Marc PAITA